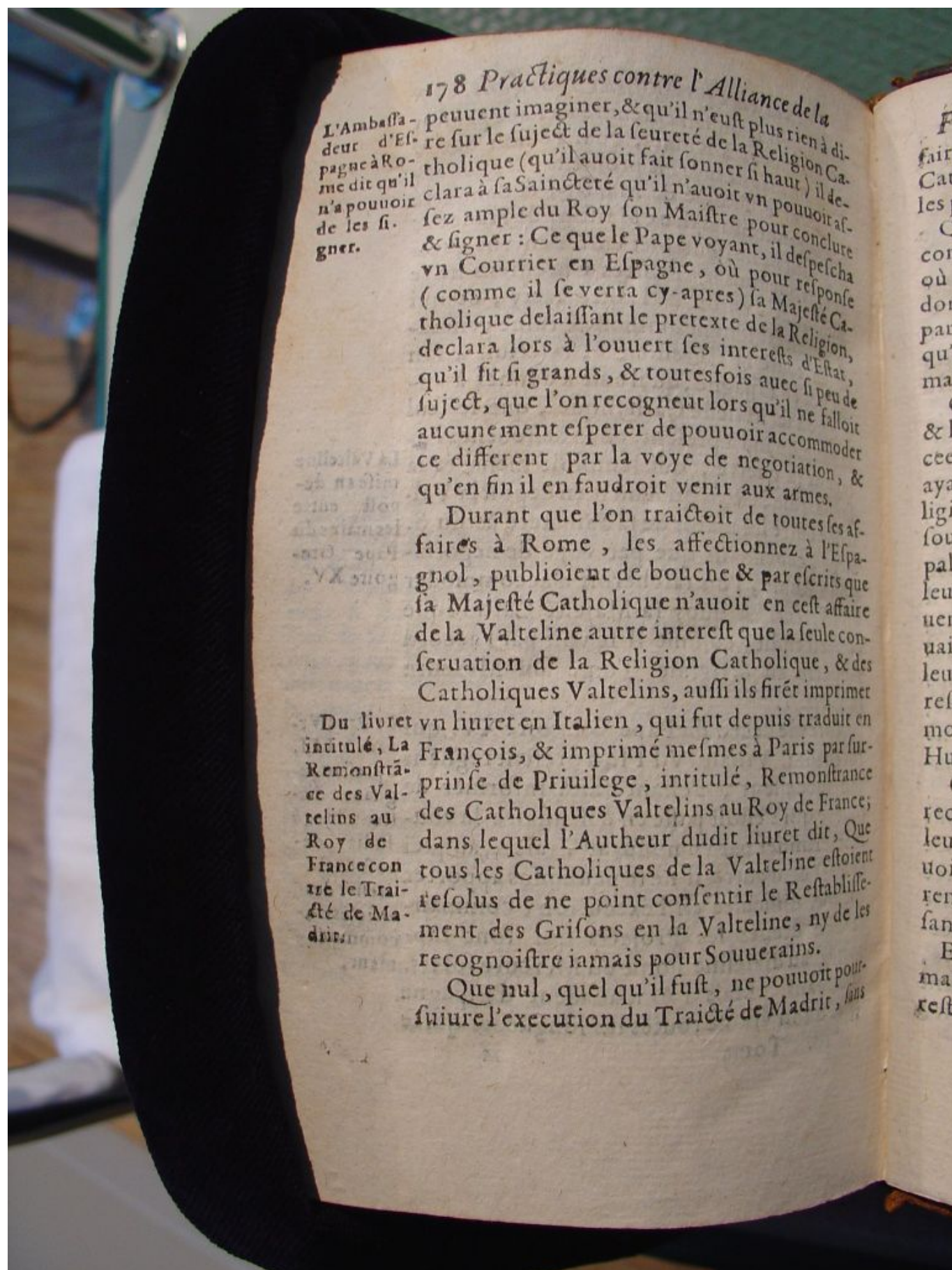
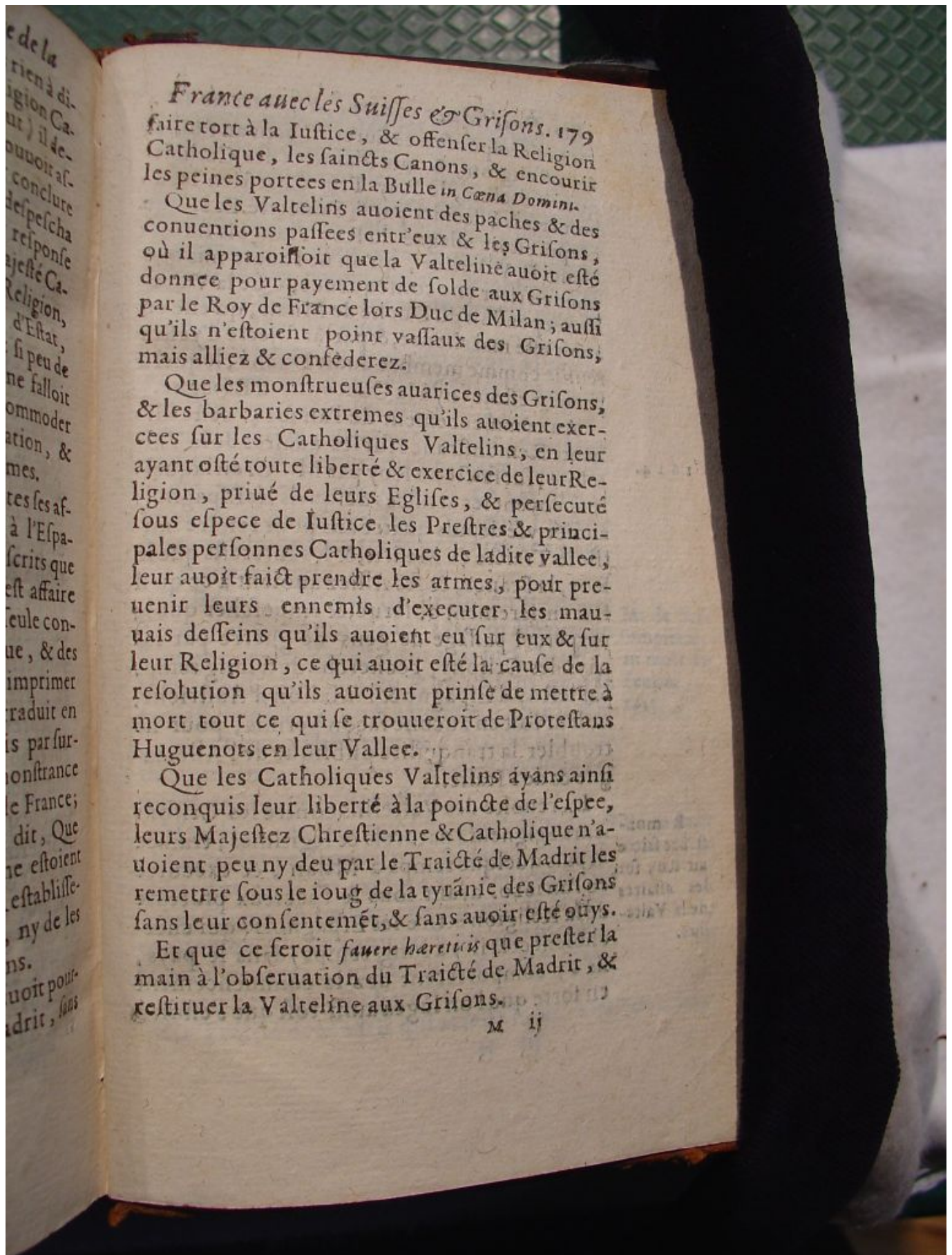




178 *Practiques contre l'Alliance de la*
 L'Ambassa- peuuent imaginer, & qu'il n'eust plus rien à di-
 deur d'Es- re sur le sujet de la seureté de la Religion Ca-
 pague à Ro- tholique (qu'il auoit fait sonner si haut) il de-
 me dit qu'il clara à sa Saincteté qu'il n'auoit vn pouuoir as-
 n'a pouuoir sez ample du Roy son Maistre pour conclure
 de les si- & signer : Ce que le Pape voyant, il despescha
 gner. vn Courrier en Espagne, où pour responce
 (comme il se verra cy-apres) la Majesté Ca-
 tholique delaissant le pretexte de la Religion,
 declara lors à l'ouuert ses interests d'Estat,
 qu'il fit si grands, & toutesfois avec si peu de
 sujet, que l'on recogneut lors qu'il ne falloit
 aucunement esperer de pouuoir accommoder
 ce different par la voye de negotiation, &
 qu'en fin il en faudroit venir aux armes.

Durant que l'on traictoit de toutes les af-
 faires à Rome, les affectionnez à l'Espa-
 gnol, publioient de bouche & par escrits que
 la Majesté Catholique n'auoit en cest affaire
 de la Valteline autre interest que la seule con-
 seruation de la Religion Catholique, & des
 Catholiques Valtelins, aussi ils firēt imprimer
 vn liuret en Italien, qui fut depuis traduit en
 François, & imprimé mesmes à Paris par sur-
 prinse de Priuilege, intitulé, Remonstrance
 des Catholiques Valtelins au Roy de France;
 dans lequel l'Auther dudit liuret dit, Que
 tous les Catholiques de la Valteline estoient
 résolus de ne point consentir le Restablisse-
 ment des Grisons en la Valteline, ny de les
 recognoistre iamais pour Souuerains.

Que nul, quel qu'il fust, ne pouuoit pour-
 suivre l'execution du Traicté de Madrit, sans



180 *Practiques contre l'Alliance de la*

On fit réponse à ce liurer, Quant au Poinct de la Religion, & aux Plainctes des Catholiques Valtelins, le Roy Tres-Chrestien les auoit remis à decider par sa Sainteté. Et 2. Que ce qui estoit allegué du Roy François I. touchant la Valteline, qu'on ne l'auoit mis que pour en tirer vne consequence, Que la Valteline dependoit du Duché de Milan, qu'elle en auoit esté mal alienee, & partât sujette d'y estre reunie comme membre dudit Duché, lequel à present estoit vny à la Couronne d'Espagne.

1624.

Au commencement de l'an 1624. ceste suivante Remonstrance sur les affaires de la Valteline, fut faicte au Roy par Mr. G. en laquelle se voyent les artifices desquels les Espagnols auoient vsé depuis quatre ans pour rendre inutile le Traicté de Madrit, & les interests que le Roy, la France, & ses Alliez auoient à ce qu'il fust entierement obserué, & empescher que le perpetuel passage de gens de guerre par les pays des Grisons, recherché de si long temps par le Roy d'Espagne & la Maison d'Autriche, ne leur soit en aucune façon permis, pour ne troubler la tranquillité publique de l'Allemagne & de l'Italie.

Remon-
strance faicte
au Roy sur
les affaires
de la Valte-
line.

LA reuolte des Valtelins contre les Grisons leurs Seigneurs naturels & legitimes, tramée depuis quelque temps à Milan, & executée en l'an 1620. ayant sous le specieux pretexte de la Religion attiré les Espagnols (qui cherchoient cela il y a long temps) dans le pays, ils s'y comporterent dez le commencement en sorte que l'on iugea aussi-tost que s'estoit à

France avec les Suisses & Grisons. 181
dessein de s'en emparer.

Ce qui contraignit les Grisons apres quelques tentatifs aussi inutiles qu'inconsiderez, de recourir contre ceste inuasion de leur pays à la France, comme interessee par plusieurs respects à leur conseruation, & obligee par l'Alliance qu'elle a avec eux depuis plus de cent ans à leur secours.

Selon la teneur de laquelle le Roy, à l'exemple loüable des Roys ses predecesseurs, ne voulant manquer à ses Amis & à ses Alliez, ny à soy mesme, en vne entreprise contre luy si honteuse, & dommageable, promit ledit secours, en sorte pourtant, & en cas que sa Maiesté ne peust par voye amiable (quelle estima deuoir premierement tenter) en obtenir la reparation.

Ceste promesse qui fut suiuite aussi-tost de l'enuoy d'un Ambassade extraordinaire en Espagne, & du Traicté qui s'en fit à Madrit, le fut aussi de celle du Roy, (sans qu'il se parlaist du passage, ny d'Alliance,) Que la Religion estant restablie en la Valteline aux termes y mentionnez, toutes choses seroient remises en leur premier estat.

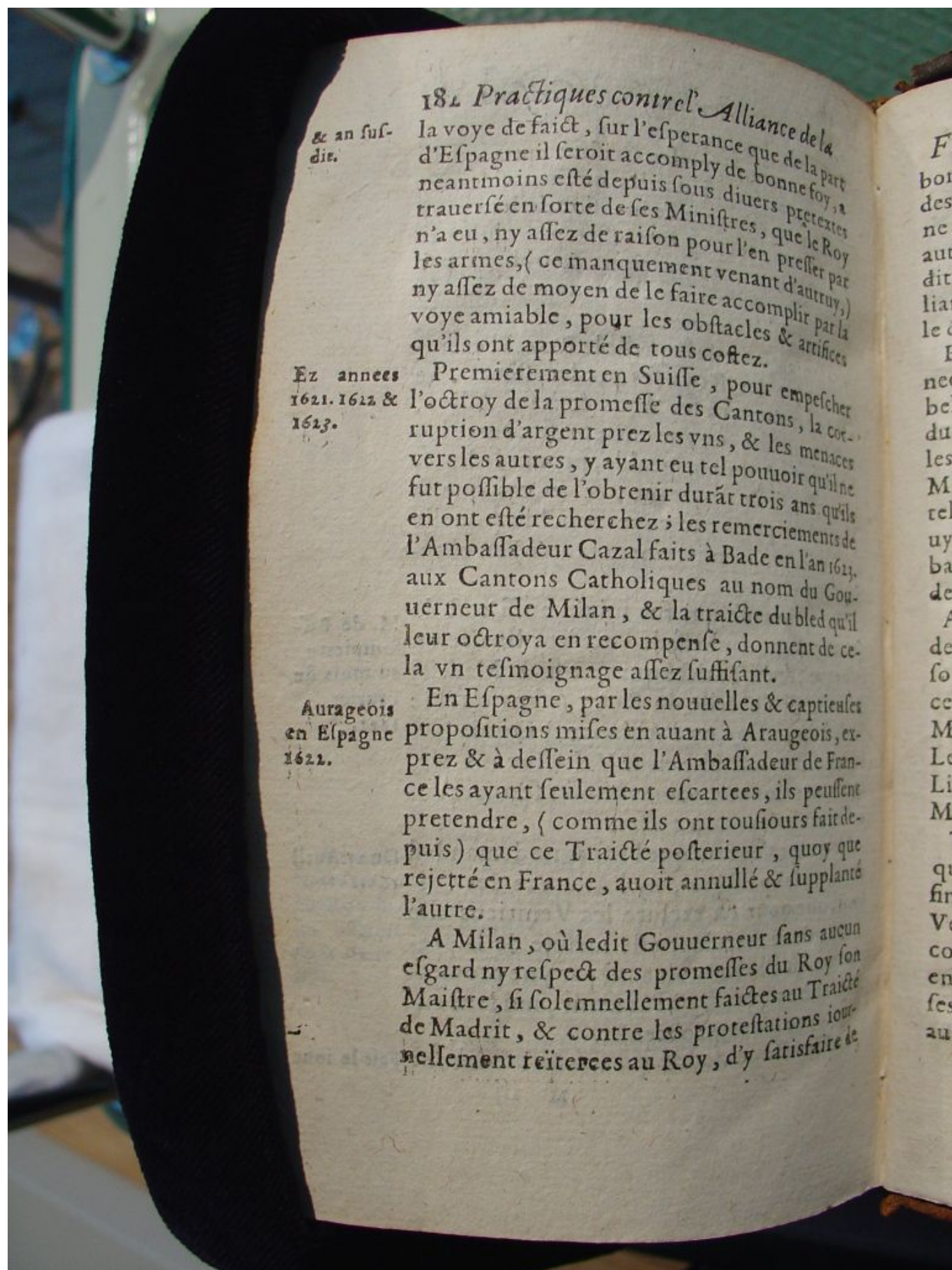
M. de Bassompierre
au mois de
Feurier
1621.

Maistant s'en faut que l'Espagne demandast alors, ny les passages, ny l'Alliance des Grisons, que pour en exclure les Venitiens elle ayma mieux se priuer elle mesme de la pretention qu'elle en auoit aussi par vne promesse qu'elle exigea, Qu'à l'aduenir, nul sans exception ne les peust obtenir.

Du 25. Avril
1621.

Ce Traicté de Madrit qui arresta le cours de

Fait le iour



& an sus-
dit.

Ez années
1621. 1622 &
1623.

Aurageois
en Espagne
1622.

18. *Pratiques contre l'Alliance de la*
la voye de fait, sur l'esperance que de la part
d'Espagne il seroit accompli de bonne foy, a
neantmoins esté depuis sous diuers pretextes,
trauersé en sorte de ses Ministres, que le Roy
n'a eu, ny assez de raison pour l'en presser par
les armes, (ce manquement venant d'autrui,)
ny assez de moyen de le faire accomplir par la
voye amiable, pour les obstacles & artifices
qu'ils ont apporté de tous costez.

Premierement en Suisse, pour empescher
l'octroy de la promesse des Cantons, la cor-
ruption d'argent prez les vns, & les menaces
vers les autres, y ayant eu tel pouuoir qu'il ne
fut possible de l'obtenir durât trois ans qu'ils
en ont esté recherchez; les remerciements de
l'Ambassadeur Cazal faits à Bade en l'an 1623.
aux Cantons Catholiques au nom du Gou-
uerneur de Milan, & la traicte du bled qu'il
leur octroya en recompense, donnent de ce-
la vn tesmoignage assez suffisant.

En Espagne, par les nouuelles & captieuses
propositions mises en auant à Araugeois, ex-
prez & à dessein que l'Ambassadeur de Fran-
ce les ayant seulement escartees, ils peussent
pretendre, (comme ils ont tousiours fait de-
puis) que ce Traicte posterieur, quoy que
rejeté en France, auoit annullé & supplanté
l'autre.

A Milan, où ledit Gouverneur sans aucun
esgard ny respect des promesses du Roy son
Maistre, si solennellement faictes au Traicte
de Madrit, & contre les protestations iour-
nellement reïterees au Roy, d'y satisfaire de

France avec les Suisses & Grisons. 183
bonne foy, contraignit les Grisons à la faueur
des armes, dont il auoit subjugué la Valteli-
ne, & la plus part de leur pays d'en faire deux
autres avec luy; l'un de la renonciation de la-
dite Valteline, & l'autre d'une perpetuelle Al-
liance Milanoise à l'exclusion & ruine de cel-
le de sa Maiesté.

En France, où Commission auoit esté don-
née du Roy d'Espagne au Marquis de Mira-
bel, son Ambassadeur, sur ces manquements
dudit Traicté de Madrit d'en conuenir avec
les Ministres du Roy, au contentement de sa
Majesté; & les moyens s'en estans trouuez
rels, qu'asseurement l'Accord s'en fust ensui-
uy à la satisfaction des interessez, ledit Am-
bassadeur & sa negotiation furent aussi-tost
desaduoiiez.

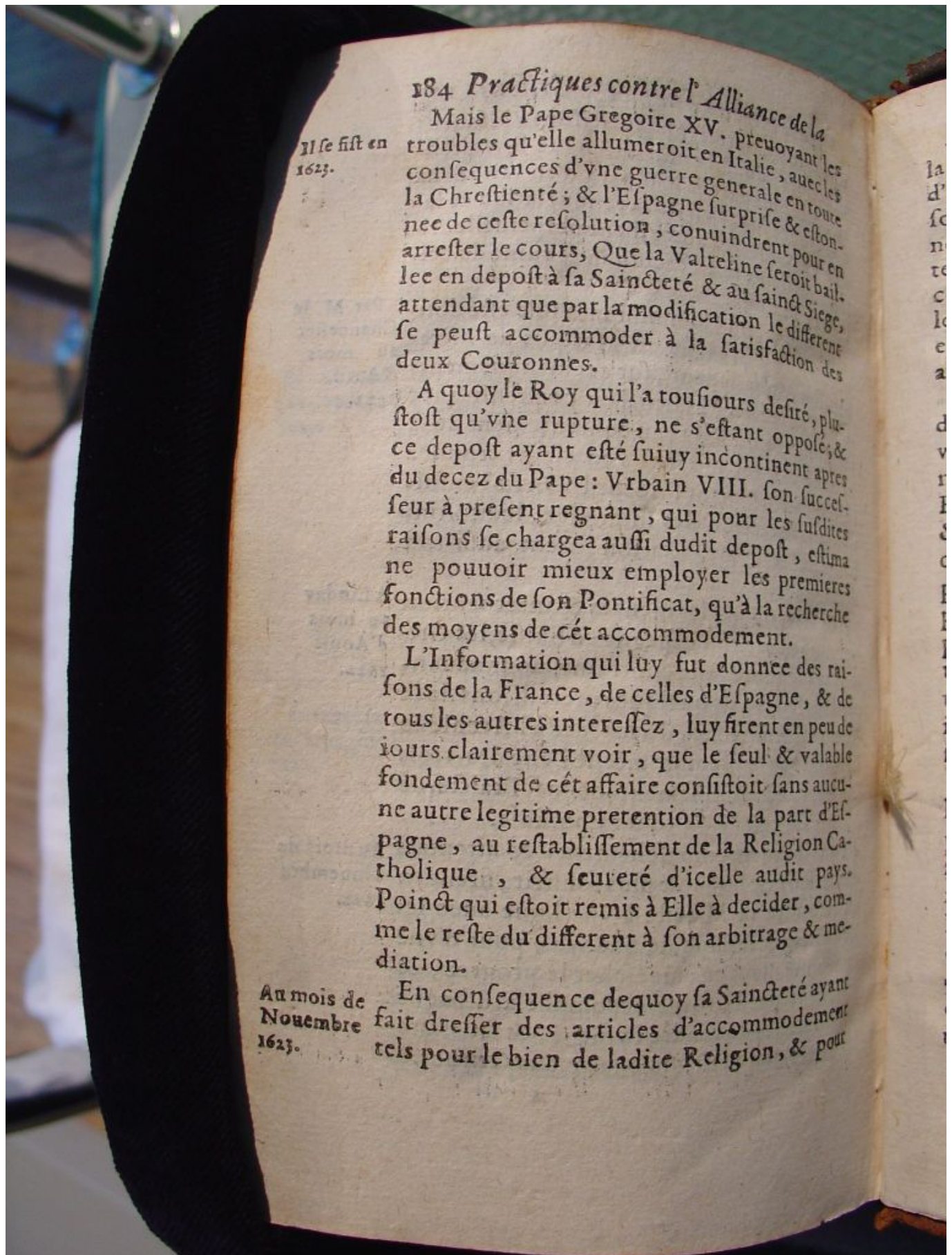
Par M. le
Chancelier
au mois
d'Auril
1622.

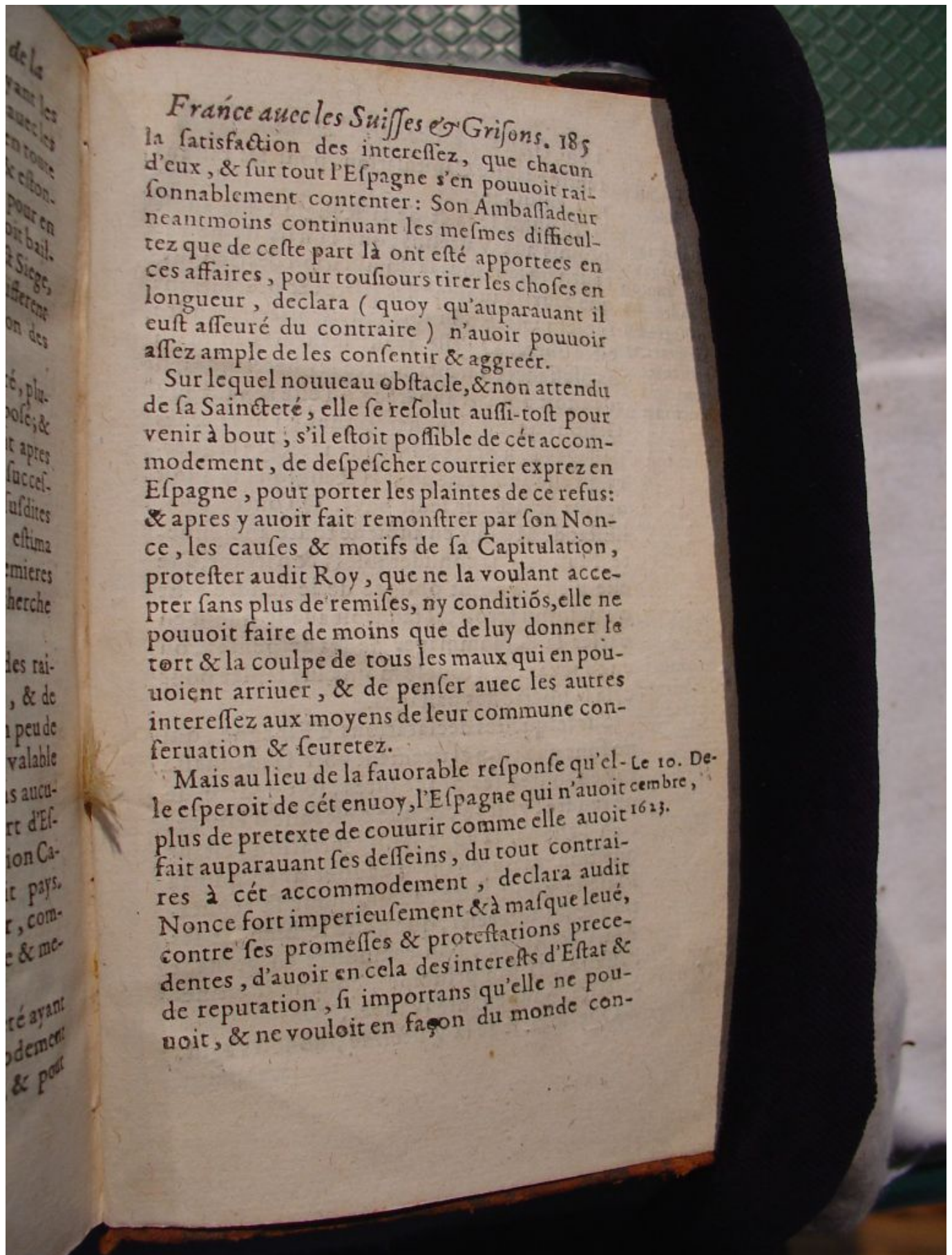
A Lindav, où par les menees & interuention
de l'Ambassadeur d'Espagne en Suisse, les Gri-
sons ayās encorés esté contrains, pour aduan-
cer dans leurs païs quelques pretentions de la
Maison d'Austriche, d'accorder à l'Archiduc
Leopolde le demembrement de l'une des trois
Ligues, l'accomplissement de ce Traicté de
Madrit fut rendu du tout impossible.

A Lindav
au mois
d'Aoust
1622.

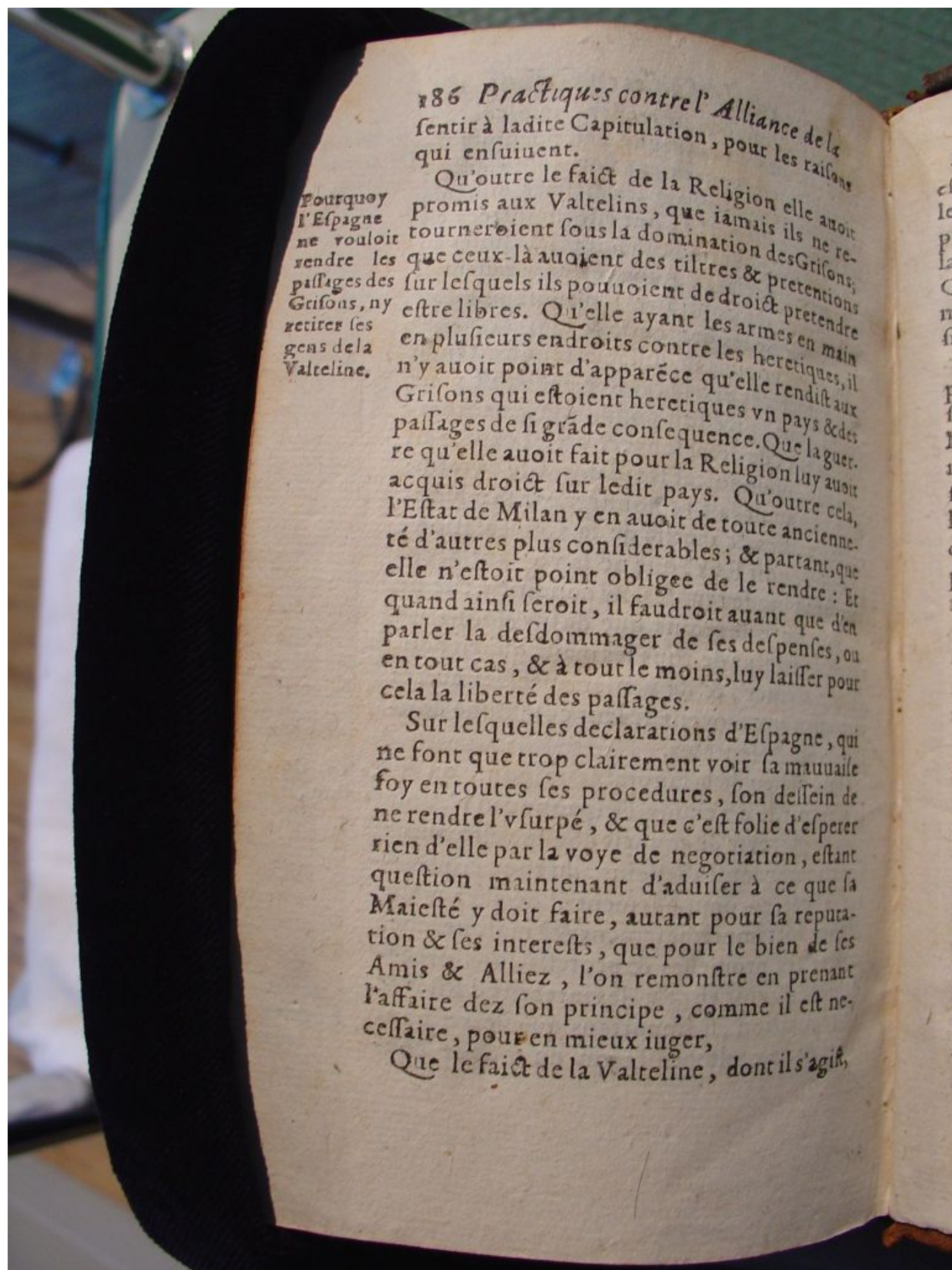
Tous lesquels empeschemens & attentats
que le Roy ne pouuoit plus souffrir, firent en
fin resoudre sa Maiesté à vne ligue avec les
Venitiens & le Duc de Sauoye, pour d'une
commune main en empescher le progres, &
en faisant par la force accomplir à Espagne
ses promesses de rendre l'vsurpé, & satisfaire
aussi à celles qu'elle auoit faite aux Grisons.

Au mois de
Nouembre
1622.





Memoires_186.jpg



France avec les Suisses & Grisons. 187

est vne manifeste rebellion de subjects contre leur Prince. Que la Religion qui en a esté le pretexte, a peu donner sujet à l'Espagne de la secourir, mais non droict d'enuahir le pays. Que le Roy n'a iamais improuué ce secours, mais qu'il a tousiours protesté contre l'inuasion.

La France n'a iamais improuué le secours donné par l'Espagne aux Catholiques Valtelins, mais a protesté contre l'inuasion.

Que son Alliance a obligé sa Majesté à la promesse de l'assistance des Grisons. Que l'Espagne luy a donné la sienne par le Traicté de Madrid de remettre toutes choses en leur premier estat. Que ces promesses du Roy aux Grisons, & d'Espagne au Roy, obligent les deux à l'observation : & en tout cas que ces raisons de reputation, outre celles de l'interest si importantes, forcent sa M. de satisfaire aux siennes.

Quant à celles de ses interests & de ses amys & Alliez, Que laisser la Valteline ou ses passages à la discretion d'Espagne, seroit luy mettre le pays en proye, toutesfois & quantes qu'elle le voudroit enuahir, ouurir la porte à l'inuasion mesmes des Grisons, & frayer le chemin à celle des Suisses, autresfois subjects de la Maison d'Austriche. Que ce seroit ruiner du tout l'Alliance de France, priuer l'Italie de sa liberté, luy ostant les passages de son secours, & conjoindre les Estats que l'Espagne y a à ceux d'Allemagne, puissance qui seroit trop formidable à la Chrestienté ; & finalement que ce seroit establir & assurer en sorte ceste Monarchie Espagnolle qu'avec le temps elle pourroit s'espandre sur toute la Chrestienté.

Interests du Roy & de ses Alliez de laisser les passages de la Valteline & des Grisons à la discretion d'Espagne.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan